Image not found or type unknown

Achat terrain a diviser URGENT

Par **flo09**, le **04/10/2012** à **10:05**

Bonjour,
voila nous souhaitons acheter un terrain a 2 couples et le diviser en 4 parties :
3 lots (un pour chaque couple et un que l'on revendrais) + 1 chemin.
Notre notaire nous dis d'acheter le terrain en indivision de le faire borner et ensuite de faire un acte de partage chez lui.

Le problème est que cet acte de partage nous reviens à plus de 5000€,qu'en fesant cela la banque nous hypothèque tout le terrain (pour chacun des couples) donc on hypothèque un terrain qui ne sera pas à nous au final..

Une idée que l'on nous a donné est de faire borner le terrain avant l'acte (accord du propriétaire + permis d'aménager accepté) et d'acheter chacun son terrain + la terrain a vendre et le chemin en indivision. En fesant cela on s'évite les frais de partage et la banque est beaucoup moins rétissante et nous donne droit à plus d'avantage au niveau de l'emprunt.

Le Notaire nous dis que la 2ème méthode n'est pas possible mais c'est tout à son avantage vu qu'on vas y retourner pour refaire un acte payant... Alors je voulais savoir si l'on a le droit réellement ou pas

Merci d'avance pour les réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés